

## Compte rendu de la séance du jeudi 11 février 2022

**Sont présents :** Philippe PUECH, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Christine RAMON, Stéphanie MANUS, Céline OURLIAC, David LATHAM, Franck THOMAS, Aude GILABERT.

**Représentés :** Hugues DAUTHERIVES par Philippe PUECH, Marie-Charlotte FAVRELLE par Christine RAMON, Patrick DAPOT par David LATHAM.

**Sont absents :** Daniel BOUNIOL, Frédéric DAPOT.

### 1) Examen du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 :

Procès-verbal validé

### 2) Secrétaire de séance : Madame Géraldine DULARY

### 3) Points finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER

#### a) Communication des premiers résultats 2021 avant réception des comptes de gestion de la Trésorerie.

##### Budget M14 (budget général)

Comptes excédentaires en fonctionnement et déficitaires en investissement "voir opérations de l'exercice" (travaux aire de jeux). Résultats de clôture excédentaires pour les deux sections (fonctionnement et investissement).

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		128 085.83		77 913.04		205 998.87
Opérations de l'exercice	582 420.28	685 364.02	115 831.16	72 780.51	698 251.44	758 124.53
<b>TOTAUX</b>	<b>582 420.28</b>	<b>813 449.85</b>	<b>115 831.16</b>	<b>150 673.55</b>	<b>698 251.44</b>	<b>964 123.40</b>
Résultat de clôture		231 029.57		34 842.39		265 871.96
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		265 871.96
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		144 068.56

##### Budget M49 (eau et assainissement)

Comptes excédentaires en investissement et déficitaires en fonctionnement "voir opérations de l'exercice". Résultats de clôture excédentaires. Monsieur Jean-Philippe FISCHER précise que l'excédent constaté à la clôture de l'exercice est dépensé au fur et à mesure et à terme, cela pourrait générer des difficultés pour faire face à des dépenses d'investissement à venir.

Aussi, il est évoqué à l'assemblée la possibilité d'une augmentation du prix du m3 d'eau (notamment dans le cas d'une défection de la station d'épuration).

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		73 085.90		136 932.13		210 018.03
Opérations de l'exercice	142 111.91	128 276.56	30 899.29	55 987.44	173 011.20	184 264.00
<b>TOTAUX</b>	<b>142 111.91</b>	<b>201 362.46</b>	<b>30 899.29</b>	<b>192 919.57</b>	<b>173 011.20</b>	<b>394 282.03</b>
Résultat de clôture		59 250.55		162 020.28		221 270.83
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		221 270.83
				Pour mémoire : virement à la s		50 155.28

**b) propositions de mise en recouvrement des dépenses de fonctionnement budget M57 (ex M14) et d'inscription avant adoption du budget 2022 M57 d'une dépense au compte 231-192 (aménagement aire de jeux : travaux paysagers) :**

**Fonctionnement M57 :**

- \*subvention CARAMBOLE CLUB (club billard) : 88 €
- \* participation FRJEP Centre de loisirs FABREZAN : 64 €
- \* agédi (fournisseur logiciels) Contribution annuelle : 1 078 €
- \* association Maires de l'aude : 141.50 €

**Investissement M57 :**

- \*aménagement aire de jeux (volet paysager) : 15 430 €

**Propositions validées**

**c) information Trésorerie :** La Trésorerie de DURBAN a fermé au 1.01.2022 et la commune aura Monsieur Jean-Charles FERRAS (ancien Trésorier de DURBAN) comme conseiller aux décideurs locaux.

**4) Personnel communal : Madame Joëlle SOLER (vu avec Mr Hugues DAUTHERIVES absent ayant donné procuration).**

a) actualisation de la délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents publics momentanément indisponibles  
Il s'agit de valider une délibération visant à autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer rapidement des agents titulaires ou contractuels indisponibles : validé.

b) **contrat CARAGUEL Emilie :** cette personne termine son contrat au 17.02.2022 (7H/Hebdomadaires), il est proposé de renouveler son contrat pour 12 mois (9H/Hebdomadaires : rajout cantine service + bus 2 fois par semaine en alternance avec Madame RICARD Hélène.

A compter du mois d'avril, un avenant sera fait pour passer sur 20 heures /Hebdomadaires (fin de contrat entreprise PRAXIS ménage).

Madame CARAGUEL Emilie fera le ménage au foyer municipal à la salle des mariages, Mairie + boulodrome et vitreries.

**5) Travaux Divers / Urbanisme : Monsieur le Maire (VU avec Mr Hugues DAUTHERIVES absent ayant donné procuration).**

a) **examen devis de signalisation (mise en place feu et radar)**

Ce point avait été évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2021.

Ce projet a été validé par les services du département notamment pour le socle en béton

b) **arrêté attribution des adresses lotissement "Côté Court"**

Monsieur le Maire propose la numérotation suivante : du N° 1 au N° 11 Rue Georges Guille lotissement "Côté Court". Proposition validée.

**6) Fonctionnement Ecole : Madame Joëlle SOLER :**

a) Madame SOLER précise à l'assemblée que l'ALAE n'existe plus et que la dénomination est : Accueil Collectif de Mineurs. Elle rappelle également que la structure de Thézan n'est plus prise en charge par la CAF. (voir compte rendu du 09.12.2021 point 8 b).

b) l'ALAE n'existant plus cela amène à se poser la question d'une continuité : création d'une garderie municipale régie par la Mairie ?

Pour cela il conviendrait de faire une charte, fixer les tarifs, créer une nouvelle régie.

Après concertation, il est décidé de continuer à fonctionner en Accueil Collectif de Mineurs et de voir à la rentrée de septembre prochain pour une garderie municipale.

**7) Création site internet de la commune :**

Ce point avait été abordé lors de la réunion du 09.12.2021 et il n'avait été question que d'un seul prestataire.

A ce jour, un prestataire local a été contacté (ALBAS) et, sa proposition de création, même si elle est légèrement plus onéreuse ( 3 500.00 €), fait l'unanimité.

Ce site sera géré par Madame RICARD Hélène aidée par Madame DULARY Géraldine.

Le fait d'avoir opté pour une entreprise locale permettra, en cas de problème, d'avoir un interlocuteur rapidement ainsi qu'une intervention rapide.

**8) Location locaux communaux : Monsieur le Maire :**

Régularisation bail de location local 13 Rue du Moulin à Vent Madame LAVAL Ophélie :  
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce bail de location avait été signé pour un an du 15 novembre 2020 au 15 novembre 2021. Le renouvellement n'a pas été effectué, il convient donc de régulariser cette situation pour l'année 2022 aux mêmes conditions, soit, loyer : 150 € Validé.

**9) Questions diverses :**

**a) Détermination lieu de dépôt des bennes à vendange suite à la vente de la cave coopérative**

Monsieur le Maire précise à ses collègues que la cave coopérative a été vendue, de ce fait, les viticulteurs continuant à exercer sont à la recherche d'un terrain.

Ils auraient souhaité acheter un morceau de terre au terrain de rugby.

Monsieur le Maire indique qu'il serait préférable d'opter une location de terrain (1000m<sup>2</sup> environ), le notaire sera contacté pour examiner les modalités de cette éventuel le location

**b) lecture courrier réponse suite à la demande de la commune pour le raccordement à l'eau de TERMES :**

Le raccordement sur le réseau syndical (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la Région de l'Orbieu) est envisageable. Toutefois, des études de diagnostic d'un nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable et la déclaration d'utilité publique sur le site de l'Estagnol pour l'exploitation de 100m<sup>3</sup>/heure supplémentaires sont en cours. Information sera faite en suivant.

**c) examen devis rénovation escalier du beffroi :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cet escalier est dangereux et doit être absolument réparé. Devis présenté : soit : 14 500 € Net.

Coût trop élevé, d'autres devis seront demandés.

**Evocation future urbanisation de la commune :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que plusieurs lotissements sont à l'étude :

- CLAIRAC : 24 lots

- LOTISSEMENT TRANWAY : 13 lots

Par ailleurs, Monsieur le Maire dépose sur le bureau la proposition d'urbanisation d'habitat audois pour l'aménagement de la place du Tramway.

Habitat audois envisage l'implantation d'appartement à loyers abordables (3 T4, 5 T3 et 2 T2 équipés de petits jardins, les T4 et les T5 auraient des garages)

Le hangar où le service technique entrepose son matériel serait rasé (amiante) et 2 places seraient réservées à la Mairie pour l'implantation de deux cellules commerciales (2 emplacements créés).

Ce projet reviendra à l'ordre du jour d'une prochaine réunion avec des informations plus précises.

Considérant tous ces éléments, Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir sur une abrogation de la carte communale pour la remplacer par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lequel permettrait de définir clairement la destination générale des sols. Le Plan Local d'urbanisme définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures.

En résumé, ce document d'urbanisme expose clairement le projet global d'urbanisme qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.